

Réunion du 29 Juin 2005
(16h30)

Convocations adressées le 22/06/2005

étaient présents : P. BOREL, J.L. THOMAS, C. LEGENDRE, G. R. PERAUX, H. DAVY, L. BELLIER, A. BELLIER, Th. GUILLOUARD, S. THÉRON, D. A. NGUENI-PENTE, Ch. PICHEREAU, J. LEBRETION

Absents excusés : F. NORMAND, R. LEUEVRE

I/ CERTIFICAT URBANISME A LA TREVANNIERE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme déposée par M. et Mme PALSON à la Trévannière. Les frais de raccordement aux réseaux électriques et d'adduction d'eau potable seront à la charge des demandeurs pour leur utilisation exclusive.

II/ REAJUSTEMENT DE CREDITS BUDGETAIRES AU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Service des eaux :

Article 615: -450 €

Article 671: +250 €

Article 673: +200 €

Service d'assainissement :

Article 615: -200 €

Article 671: +200 €

III DESIGNATION DES MEMBRES POUR SIEGER AU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC) DE NOBEL EXPLOSIFS

Membre titulaire : Pascal BOREL

Membre suppléant : Lucien BELLIER

IV PROPOSITION D'ADHESION AU PORTAIL DES ACHATS PUBLICS CREE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MAYENNE (AMF 53)

La Commune de LIGNIERES-ORGERES adhérera au Portail Internet de l'association des Maires pour un coût annuel de 160 € TTC

V DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Comité des Fêtes : La subvention versée en avril 2005 (2.000 €) étant insuffisante une nouvelle subvention de 1.500 € sera versée

Club de Tennis : Une demande de subvention pour aider à la prise en charge de la réfection du court (peintures) a été déposée. Coût des travaux : 7.060,32 €. Une subvention de 800 € sera versée à l'association du Tennis

Association des parents d'élèves de l'école publique : Compte tenu de la baisse des subventions D.D.J.S et CAF et du paiement du salaire de l'animatrice de la garderie en juillet et août 2005, l'association sollicite une subvention de 2.516,57 €. Une nouvelle subvention de 2.517 € sera versée à l'association

VI CAUTION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal a décidé de prendre une délibération qui autorise le Maire à recouvrer auprès des locataires les frais de ménage supplémentaires lorsque la salle des fêtes n'est pas rendue propre.

VII DEVENIR DU LOGEMENT QUI ETAIT A USAGE DE PRESBYTERE

Le Conseil Municipal, après visite des locaux, décide de réhabiliter ce logement et de le mettre en location dès les travaux achevés. La commission des travaux se réunira prochainement.

VIII VENTES DE 2 PAVILLONS DE 1993 RUE DE LA CHAPELLE

Le Conseil Municipal, décide de mettre en vente les 2 logements sis rue de la Chapelle, datant de 1993, au prix de 100.000 € soit 50.000 € par logement. Me TONNELIER est chargé de trouver des acquéreurs potentiels. Si aucun acquéreur n'était trouvé à ce prix, le Conseil Municipal autorise le Maire à baisser le prix jusqu'à 80.000 € soit 40.000 € par logement.

IX CREATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le Maire expose qu'une nouvelle convention a été signée entre La Poste et l'Association des Maires de France. Contre une ouverture de 60 heures par mois, la commune se verra attribuer une indemnité mensuelle de 800 €. De plus la commune étant en zone de revitalisation rurale, nous prétendrons à un bonus de 100 euros par mois - soit une indemnité mensuelle totale de 900 €.
Le Conseil Municipal décide d'ouvrir, à compter du 1^{er} septembre 2005, une agence postale communale à raison de 15 heures par semaine soit 60 heures par mois.

Horaires d'ouverture :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	Fermé	15h-16h15
Mardi	9h15-11h	15h-16h15
Mercredi	9h15-11h	Fermé
Jeudi	9h15-11h	15h-16h15
Vendredi	9h15-11h30	15h-16h15
Samedi	9h15-11h45	Fermé

Par ailleurs, le Conseil Municipal, décide de créer un emploi d'agent administratif, à temps non complet (15h par semaine), pour la tenue de cette agence postale.

X ACHAT EVENTUEL DE LA MAISON JOUXTANT LA SALLE DES FETES

Une offre de 42.000 € sera faite à l'agence immobilière chargée de la vente (frais d'agence inclus).
Si cette offre ne satisfait pas le vendeur, M. le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à faire de nouvelles propositions jusqu'à hauteur de 50.000 €.

Décision modificative découlant de l'achat de cette maison et de la vente éventuelle des logements rue de la chapelle (pour un équilibre budgétaire il n'a été mentionné la vente que d'un logement)

SECTION	ARTICLES	DEPENSES	ARTICLES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	675	47.932,88	775	50.000,00
	676	2.067,12	vente d'un pavillon à la chapelle	
INVESTISSEMENT	2132	50.000,00	2132	47.932,88
	achat propriété DEGRANGE		191	2.067,12

La somme de 47.932,88 € correspondant à la valeur du bien dans l'actif
La somme de 2.067,12 correspond à la plus value que nous réaliserions si nous vendions ce logement 50.000 €.

XI QUESTIONS DIVERSES

- fermeture du dépôt route de Couptrain : M. le Maire informe le conseil municipal que le dépôt route de Couptrain sera fermé le 30 juin 2005. Toutefois une dérogation jusqu'au 31 décembre 2005 est accordée aux artisans de la commune pour des dépôts de taille de haies, tonte de pelouse, gravats (hors plâtre et objets contenant du métal). Un registre de remise de clés sera ouvert en Mairie pour un bon contrôle de l'utilisation de ce dépôt.

(Handwritten signatures and notes)

A. Picale

Legende

Deleguer

Luc

(Other illegible signatures)